

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 octobre 2020, à 19h00 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 84 rue du Sacré-Cœur, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

100 rue St-Hilaire, lot 1 948 503, zone R-23

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 logements, alors que l'aire de stationnement ne posséderait pas de bande paysagère de 60 centimètres à la limite arrière de la propriété. L'alinéa f) de l'article 174 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que « *l'accès et l'aire de stationnement ne doivent pas être localisés à moins de 60 centimètres d'une limite de propriété et à une distance minimale d'un mètre de l'emprise de la rue. Ces parcelles de terrain doivent faire l'objet d'aménagement paysager.* »

NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, le conseil municipal a ordonné par la résolution 20-07-118 qu'une personne intéressée peut faire ses commentaires lors d'une période de consultation écrite de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 16 septembre 2020



Caroline Dionne
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Caroline Dionne, directrice générale et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la ville de Charlemagne, en date du 16 septembre 2020 et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 16 septembre 2020.

Donné à Charlemagne ce 16 septembre 2020



Caroline Dionne
Directrice générale et greffière